

DÉPISTAGE DES IST

(Infections Sexuellement Transmissibles)

À quoi servent-ils ? Quand les prescrire ?
Quels symptômes doivent alerter ?

Chlamydia

Gonorrhée

Hépatites

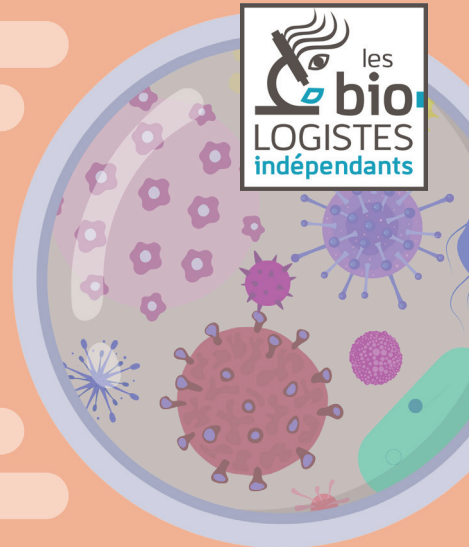
Herpès

HPV

Syphilis

Trichomonas

VIH/SIDA



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

L'IDE peut prescrire des test de dépistage des IST :

- | | |
|--------------|-------------|
| ✓ VIH | ✓ Syphilis |
| ✓ Hépatite B | ✓ Chlamydia |
| ✓ Hépatite C | ✓ Gonocoque |

Important : Chlamydia et gonocoque : dépistage par PCR

✗ Pas de sérologie pour chlamydia et gonocoque

✗ Pas de prescription hors contexte clinique ou préventif adapté

À QUOI SERVENT LES TESTS DE DÉPISTAGE DES IST ?

LES EXAMENS PERMETTENT :

- De dépister une IST
- D'identifier une infection parfois asymptomatique
- D'orienter une prise en charge rapide
- De limiter le risque de transmission

IMPORTANT :

Certaines IST peuvent être présentes **sans symptômes**. Une personne peut être infectée tout en se sentant bien.

QUAND CES EXAMENS PEUVENT-ILS ÊTRE INTÉRESSANTS ?

→ Le dépistage peut-être utile notamment :

- Après un rapport sexuel à risque
- Après exposition potentielle à une IST
- Lors d'un changement de partenaire
- Avant arrêt d'une protection contraceptive selon contexte
- Dans une démarche de prévention
- Devant des symptômes évocateurs

SYMPTÔMES ÉVOCATEURS POUVANT JUSTIFIER UNE PRESCRIPTION

Symptômes génitaux :				Manifestations locales :			
							
Brûlures urinaires	Douleur à la miction	Écoulement urétral	Écoulement vaginal inhabituel	Rougeurs	Lésions cutanées ou ulcérations	Verrues ou lésions génitales inhabituelles	Ganglions
			Signes généraux possibles :				
Douleurs pelviennes	Douleurs testiculaires	Démangeaisons génitales					
			Fièvre	Fatigue importante	Altération de l'état général		

⚠ Certaines IST peuvent être totalement asymptomatiques

SITUATIONS NÉCESSITANT UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE

→ L'IDE doit réorienter rapidement vers le médecin si :

				
Douleur pelvienne importante	Douleur testiculaire importante	Fièvre élevée	Altération importante de l'état général	Symptômes rapidement évolutifs



CE QUE L'IDE PEUT FAIRE

- Prescrire les tests autorisés dans le cadre prévu
- Tracer les symptômes ou le contexte
- Informer sur l'intérêt du dépistage
- Transmettre les résultats
- Réorienter vers le médecin si nécessaire



CE QUE L'IDE NE DOIT PAS FAIRE

- Interpréter seul une situation complexe
- Prescrire un traitement anti-infectieux de sa propre initiative
- Décider seul d'une prise en charge médicale

CONDUITE IDE : LES 3 QUESTIONS AVANT DE PRESCRIRE



- Existe-t-il un contexte clinique ou préventif adapté ?
- Existe-t-il des symptômes évocateurs ou une exposition potentielle ?
- Ai-je tracé l'indication au dossier ou au DMP ?

À RETENIR :

- | | |
|--|---|
| ✓ Je prescris dans un contexte clinique ou préventif identifié | ✗ Je ne décide pas seul d'un traitement |
| ✓ Je trace systématiquement | ✗ Je n'interprète pas seul une situation complexe |
| ✓ Je transmets et oriente si nécessaire | |